

nouissement, de la bienveillance, de la gaieté. Qui sait s'en servir, sans dépasser la mesure et sans créer des habitudes dont le cerveau a peine ensuite à se passer, peut en tirer un excellent parti.

a. Entre ces substances, il en est une surtout qui a dû l'un de ses noms à ses propriétés caractéristiques sous ce rapport : c'est le gaz *protoxyde d'azote* ⁽¹⁾, appelé aussi des noms significatifs de *gaz hilarant*, *gaz du paradis*. En 1813, Humphry Davy avait reconnu à ce gaz, en même temps que des propriétés exhilarantes, une action suspensive de la sensibilité et avait ainsi pressenti l'anesthésie. Je ferai volontiers bon marché de cette dernière application du protoxyde d'azote : il y a des anesthésiques plus sûrs, plus maniables et plus efficaces ; mais je m'étonne que ce gaz, doué de propriétés si singulières, n'ait pas encore été employé dans le traitement de l'hypochondrie et de la lypémanie. J'ai eu souvent la pensée de faire des essais dans ce sens ; mais, entraîné par d'autres travaux, je n'ai pas réalisé ce projet. Je crois qu'il y a là un curieux médicament à conquérir.

b. Le *safran* a été considéré, par presque tous les auteurs qui ont écrit sur ce médicament, comme ayant une action cérébrale très-marquée, à la fois *somnifère* et *exhilarante*. Suivant Murray, son action sur le cerveau ressemblerait à celle de l'opium et du vin réunis, et il le conseillait aux mélancoliques et aux hypochondriaques. Je dois dire que Bergius a cité, d'un autre côté, le fait d'une dame qui tombait dans une grande tristesse toutes les fois qu'elle respirait de la poudre de safran. Ce fait, d'ailleurs exceptionnel, détruit-il les faits opposés ? Non sans doute, car rien n'est variable comme l'impressionnabilité du système nerveux aux médicaments qui agissent électivement sur lui. Il y aurait lieu d'essayer dans les asiles d'aliénés cette action du safran ⁽²⁾.

⁽¹⁾ 37. Une poche de caoutchouc contenant une dizaine de litres de gaz protoxyde d'azote, purifié par son passage à travers des flacons contenant les uns de la potasse, les autres une solution de sulfate ferreux, est mise en communication avec un flacon inhalateur à double tubulure et contenant de l'eau que traverse le gaz. L'inhalation ne doit pas, bien entendu, être poussée jusqu'à l'anesthésie. Pourrait-on utiliser l'eau gazeuse au protoxyde d'azote ? Chaque litre peut, à la pression ordinaire, dissoudre deux litres de ce gaz. Il y aurait à faire des essais de ce genre. Schützenberger a employé l'eau gazeuse au protoxyde d'azote, mais comme moyen de combattre la diathèse urique.

⁽²⁾ 38. Le *safran* se donne : 1° en *poudre*, à la dose de 25 centigr. à 2, 3 et même 4 gram. ; 2° sous forme de *sirop du Codex*, contenant, par cuillerée à bouche, les principes solubles de 50 centigr. de safran ; 3° en *infusion* (4 gram. pour 1,000 gram.) ; 4° sous forme d'*alcoolé de safran* (safran, 1 p., alcool à 80°, 10 p.).

c. L'action céphalique, exhilarante, de la *codéine* a été signalée par quelques auteurs, et ce serait une raison pour recourir de préférence à cet hypnotique dans les insomnies des mélancoliques, des hypochondriaques.

2° J'appellerai *hypermnésiques* (de ὑπέρ et de μνήσις, *mémoire*) les agents médicamenteux qui semblent surexciter la mémoire normale (tous les stimulants que nous venons d'étudier en sont là) et qui tendent à relever la mémoire pathologiquement amoindrie, en d'autres termes, à combattre l'amnésie.

La mémoire est certainement la faculté de l'esprit qui, par sa nature, la diversité de ses formes, la fréquence et la multiplicité de ses altérations, tombe le plus sous l'observation des psychologues et des médecins ; mais, les médecins et les philosophes ne s'étant pas associés dans son étude, qui exige les deux ordres de connaissances, elle est encore fort imparfaitement connue. L'amnésie, comme conséquence, est un champ pathologique et thérapeutique dans lequel il y a encore tout à chercher.

Les *hypermnésiques* sont, comme les *somnifères*, directs ou indirects. Les *hypermnésiques indirects* sont ceux qui, faisant cesser la cause pathologique ou la condition d'hygiène qui amoindrissent la mémoire, rendent à cette faculté son essor. Leur emploi utile est, bien entendu, fondé sur l'analyse clinique, et ils ne valent que ce que vaut celle-ci.

Les *hypermnésiques directs*, au contraire, exercent sur la mémoire une action stimulatrice propre ; ils s'adressent à l'amnésie *essentielle*, c'est-à-dire émancipée, primitivement ou consécutivement, de la cause qui l'a produite.

Existe-t-il des agents auxquels on puisse attribuer cette propriété ? La mélisse et le poivre cubèbe sont les deux seuls médicaments qui aient été signalés, jusqu'ici, comme doués de la propriété de combattre l'amnésie idiopathique.

Je ne dirai rien de la *mélisse*, parce que cette action n'est qu'un des traits des vertus *céphaliques* reconnues à cette substance, qui a, comme ses congénères, son utilité contre les migraines, l'obtusion accidentelle des sens et de l'intelligence et les vertiges. J'insisterai plus longuement sur l'emploi du *cubèbe* ⁽¹⁾ contre l'amnésie.

Debout a publié sur cette question un mémoire intéressant

⁽¹⁾ 39. Debout conseille, pour cette indication particulière, d'avoir du poivre cubèbe dans un flacon de verre bien bouché, pour éviter l'altération du médicament et la dissipation de son essence. On pèse 5 gram. de cubèbe ; on rapporte cette quantité au contenu d'une cuiller à café, pour avoir un dosage plus commode, et on prend de 5 à 10 gram. par jour.

(*Bull. de thérap.*, 1861, t. LXI), et a cité le fait d'un médecin de cinquante-trois ans qui, voyant sa mémoire faiblir d'une façon rapide, essaya, sur son conseil, l'emploi du cubèbe et constata, au bout de six jours, une disparition de l'amnésie et de la torpeur cérébrale. Ce n'est qu'un fait sans doute; mais, rapproché de faits plus nombreux qui montrent l'utilité du cubèbe contre les vertiges (dont la coexistence avec l'amnésie est si habituelle), il a certainement sa valeur.

L'amnésie et la torpeur cérébrale se lient si habituellement à un mauvais état des voies digestives, qu'il est permis de se demander si le cubèbe, dans ces cas, n'agit pas comme stimulant gastrique. Cela est d'autant plus probable que ce poivre a contre la dyspepsie atonique une efficacité bien démontrée. Il était utile, en tout cas, de signaler cette indication particulière du cubèbe.

Je n'ai pas besoin d'ajouter qu'il faut distinguer avec soin, pour instituer un traitement efficace, l'amnésie de cause organique ou diathésique de l'amnésie essentielle. Je citerai, à ce propos, l'amnésie syphilitique dont Berthier a recueilli un exemple à Bicêtre en 1858. (*Voy. Gaz. des hôpit.*, 1868.) Celle-là est justiciable, bien entendu, du traitement spécifique de la syphilis.

ARTICLE III. — STIMULANTS DE L'ACTIVITÉ SENSORIELLE

Il y a une hébétude sensorielle comme il y a une torpeur intellectuelle, cela est incontestable, et ces deux états, coïncidant très-souvent l'un avec l'autre, relèvent des mêmes causes et peuvent être combattus par les mêmes moyens. Une foule d'états constitutionnels ont cette obtusion des sens au nombre de leurs symptômes; les faire disparaître, c'est ramener, par ce fait même, les sens au type de leur activité normale. Mais à côté de ces moyens fondamentaux, ou plutôt au-dessus d'eux, viennent se placer tous les médicaments dits *céphaliques*, qui ne peuvent secouer la torpeur du cerveau sans agir du même coup sur les sens. Entre ces moyens, il en est un, l'*arnica*, qui a été très-vanté et auquel on continue à attribuer une valeur réelle. C'est particulièrement contre l'obtusion visuelle que ce médicament a été employé. L'analogie très-étroite qui, malgré la différence de l'activité, lie l'action de l'*arnica* à celle de la noix vomique ne rend nullement invraisemblable l'utilité relative de cet agent⁽¹⁾.

(¹) 40. L'*arnica* est employée sous des formes variées. Les fleurs sèches en infusion, la teinture et l'alcoolature, sont les formes pharmaceutiques les plus usuelles. Ce sont celles que le Codex de 1866 a conservées. Il

C'est surtout contre l'obtusion cérébrale et sensorielle qui suit les commotions produites par les chutes que l'*arnica* est employée avec la banalité que l'on sait. Cette plante entre, à ce titre, dans la préparation de tous les vulnéraires et du plus célèbre d'entre eux, du vulnéraire suisse⁽¹⁾. Je n'ai pas besoin d'ajouter que cette réputation, qui lui a valu le nom de panacée des chutes, «*panacea lapsorum*» (quelle synthèse compliquée sous ce mot!), n'a pas des bases très-scientifiques.

CHAPITRE IV

Stimulants des appétits physiques

ARTICLE I^{er}. — STIMULANTS DE L'APPÉTIT ALIMENTAIRE

Le mot *appétit*, pris dans son sens le plus limité, est cette sensation qui indique la nécessité de fournir à la nutrition des aliments solides. La restriction exprimée par ce dernier mot le distingue de la soif, autre *appétit* dans le sens général de cette expression, mais qui a pour but d'assurer la réparation des pertes liquides que subit l'économie par les sécrétions, les exhalations diverses et l'évaporation.

On sait les théories nombreuses qui ont été mises en avant pour expliquer la sensation de la faim. On l'a successivement attribuée: au frottement des papilles nerveuses de l'estomac dans l'état de vacuité de ce viscère; à la stimulation qu'il reçoit de sucs gastriques que les aliments n'utilisent plus; à une sorte de spasme de ses muscles; au reflux antipéristaltique de la bile dans l'estomac et à l'excitation qui en résulte; à l'état de réplétion des conduits des glandes de la muqueuse gastrique, etc. D'autres physiologistes ont localisé le point de départ de la faim dans le système absorbant; d'autres, enfin, l'ont placé dans les centres nerveux. A notre avis, il convient de distinguer la faim

indique une *tisane* préparée par infusion avec 4 gram. de fleurs sèches pour 1000 gram. d'eau, — une *teinture* de fleurs sèches au 5^e, — une *alcoolature* préparée avec parties égales de fleurs fraîches et d'alcool à 90°. La dose de la teinture est de 5 à 20 grammes et celle de l'alcoolature de 4 à 12 grammes.

(¹) 41. Le nouveau Codex a conservé la formule du *thé suisse*, ou *espèces vulnéraires*, qui ne renferment pas moins de vingt plantes aromatiques, parmi lesquelles figurent l'absinthe, la germandrée, l'hysope, l'origan, la sauge, l'*arnica*, le pied-de-chat, le tussilage, la mille-feuille, etc. On emploie le thé suisse en infusion, aux doses de 2 à 20 grammes pour une tasse à 1 litre d'eau bouillante.